



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT

N°03/2023

(selon art. L2122-22 – 4^è alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le

COMITE SYNDICAL DU 29.06.2023

(délibération n°41/2021)

Présentation faite au Comité Syndical du 29.06.2023

OBJET DU MARCHÉ :

CO23-SMMAR-02 AMENAGEMENT NOUVEAUX LOCAUX NARBONNE.

Objectif : Aménagement du SMMAR au 51 rue ST CRESCENT à NARBONNE. Achat de mobiliers.

Type de marché : fournitures

Estimation : € 7 000 (HT) soit € 8 400 (TTC)

Délai d'exécution prévu : 2 semaines

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 03/04/2023

Date de la publication : 31/03/2023

Date limite de remise des offres : 18/04/2023

Critères d'attributions :

- Achat ECO RESPONSABLES 40 %
- DELAIS 30 %
- PRIX 30 %

Candidatures reçues :

3 OFFRES : BUREAU SERVICES, AB CONCEPT, LACOSTE DBE

Attribution du marché à LACOSTE DBE pour un montant de 6 572.91 € TTC